



Pêche au thon : quel quota pour 2016?



L'assemblée du Club nautique nouvellois, présidée par Jean-Pierre Mombellet./Photo DDM.

Président du Club nautique nouvellois depuis deux ans, Jean-Pierre Mombellet a profité de l'assemblée générale de ce samedi 16 janvier pour attirer l'attention sur le rôle joué par les sponsors, par Patrice Ménard et par le maire Henri Martin, «sans qui la vie du club ne serait pas possible». Après le rapport financier, le secrétaire Guy Poujol a retracé les activités 2015 composées de rencontres avec la CCI (chambre de commerce et d'industrie) sur l'évolution du grand port, de l'action de nettoyage des plages, de l'exposition au Broncy, du concours de pêche, du forum des associations, de la pêche au thon. Un bémol pour l'organisation du challenge Naudy remporté par Guy... qui était le seul participant. Il faisait aussi état du rapprochement avec la Société nautique de Port-la-Nouvelle, souhaité par la CCI et la municipalité.

Une visite guidée du sémaphore

Après présentation des projets pour 2016, Jean-Gilles, maître principal chef du sémaphore de Leucate, proposait d'organiser une visite guidée cette année. Le second invité était Jean-Claude Hodeau, président de la FNPPSF (Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France), des Pyrénées-Orientales, venu parler de la pêche au thon, fortement réglementée et dépendant directement du ministère. Il a détaillé les complications rencontrées par la pêche amateur en termes de quota, fixé en 2015 à 29 tonnes, soit 1 % de celui accordé aux pêcheurs professionnels. Ce quota vaut pour toute la France (Atlantique, Méditerranée et Corse), ce qui se traduit par l'octroi de 2 200 bagues à répartir entre tous les clubs existants. Sachant que le thon doit peser au minimum 30 kg et mesurer au moins 1,15 m, ce quota en bagues signifie que le club Pescadors de Saint-Cyprien, qui compte plus de quatre-vingts membres, et dont Jean-Claude Hodeau est président, était autorisé à pêcher 180 kg de thon en 2015. En attendant l'arrêté fixant le quota pour 2016, ce dernier a convié tous les participants à partager la galette des Rois... sans restriction de quota !

La Dépêche du Midi